



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1

Ce règlement modifie le *Règlement 643 décrétant une politique de gestion contractuelle* afin d'inclure des mesures favorisant les biens et services québécois, ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 124 du projet de loi 67.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Donné à Val-David, ce 15 juin 2021.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint